PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités
de Charente-Maritime

Pôle Appui aux Entreprises et aux Salariés

ARRÊTÉ

Fixant la composition de l'Observatoire Départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de la Charente-Maritime

Le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités de la Charente-Maritime ;

Vu le Code du travail, notamment les articles L.2234-4 à L.2234-7 et R.2234-1 à R.2234-4,

Vu l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 5 avril 2023 portant nomination de Monsieur Xavier GABILLAUD en qualité de Directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des solidarités de la Charente-Maritime

Vu la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités N° 2023-T—NA-18 du 28 avril 2023 portant délégation de signature concernant les pouvoirs propres du DREETS de Nouvelle Aquitaine en matière d'Inspection du Travail aux directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et aux directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection de la population ;

Vu la décision de Monsieur APPREDERISSE, Directeur régional de la DREETS de la Nouvelle Aquitaine en date du 25 janvier 2022 ayant arrête la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L.2234-4 et suivants du code du travail ;

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté signé le 23-10-2023

Article 2er : L'Observatoire Départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de la Charente-Maritime est composé comme suit :

1°) Représentants de l'autorité administrative

- Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités Xavier GABILLAUD ou son suppléant, Monsieur Thomas DUCROT, directeur départemental adjoint ou William VITEK, chef du Pôle Appui aux Entreprises et aux salariés

2°) Représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs

- Au titre du MEDEF :
Titulaire : Monsieur Joël CHAULET
Suppléant : Damien PETIT

- Au titre de la CPME :
Titulaire : Monsieur Pierre OUVRARD

- Au titre de l'UDES :
Titulaire : Monsieur Hervé FIGONI

Suppléant : Monsieur Dimitry MAINGUY

♦Au titre de l'U2P :
Titulaire : Cyril ROSSARD

3°) Représentants des organisations syndicales de salariés, représentatives au plan départemental,

♦Au titre de la CGT :
Titulaire : Monsieur Clément GABORIT
Suppléant : Monsieur Abdoulaye N'DIAYE

♦ Au titre de la CGT-FO
Titulaire : Madame Catherine SAVOLON
Suppléant : Monsieur Patrick PINAUD

♦ Au titre de la CFDT :
Titulaire : Madame Catherine KAPPLER

♦ Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : Monsieur Éric NICODEME
Suppléant : Monsieur Hervé MYON

♦ Au titre de la CFTC :
Titulaire : Madame Elisabeth FREBY (titulaire)

♦ Au titre de l'UNSA :
Titulaire : Madame Véronique THIERY
Suppléant : Monsieur Olivier THIBAUD

Article 2 : Le secrétariat de l'observatoire est assuré par la DDETS.

Article 4 : le Directeur départemental de l'emploi, du Travail, des solidarités de Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Charente-Maritime.

La Rochelle, le 24 janvier 2024

Le Directeur Départemental,

Xavier GABILLAUD

Voies de recours :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, 86000 POITIERS). La décision contestée doit être jointe au recours.